

Coronavirus (COVID-19)

Tests rapides – classe complète

Procédure adressée au milieu scolaire

Résultat positif d'un test de détection rapide d'antigènes Panbio^{MC}
suivi d'un résultat TAAN¹ positif en centre de dépistage

Mise en contexte :

La situation épidémiologique de certaines régions amène à bonifier les mesures de gestion des cas et des contacts dans les écoles. Pour ce faire, des tests de dépistage rapide Panbio^{MC} seront progressivement déployés pour les élèves d'une classe ayant été en contact avec un élève qui a reçu un résultat positif à la COVID-19 lors d'un test réalisé en centre de dépistage (CDD) à la suite d'un test réalisé à l'école. Autrement dit, lorsque l'école a la confirmation qu'un élève a obtenu un résultat positif (test TAAN en CDD), les élèves de sa classe seront testés à l'aide des tests Panbio^{MC}. Le test sera effectué par une ou des personnes envoyées par le CISSS² ou le CIUSSS³ pendant les heures de classe, sur tous les élèves, même si ces derniers n'ont pas de symptômes. Cette mesure constitue un outil supplémentaire de contrôle de la transmission de la COVID-19 dans les écoles et vise à éviter les fermetures de classes.

Lors de la confirmation qu'un élève a obtenu un résultat de test positif par TAAN en CDD à la suite d'un test rapide Panbio^{MC} positif effectué à l'école, il faut suivre les étapes suivantes.

1. L'école s'assure que le matériel nécessaire est disponible en quantité suffisante :
 - a. Tests Panbio^{MC} pour tester tous les élèves de la classe;
 - b. Un contenant pour les déchets biomédicaux;
 - c. Équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires pour un minimum de 2 personnes :
 - i. Un masque de qualité répondant aux critères de la norme ASTM F2100 ou de la norme EN14683 type IIR par personne,
 - ii. Une protection oculaire par personne,
 - iii. Une paire de gants par élève à tester, en plus de gants pour la désinfection avant et après.

Se référer à la procédure d'approvisionnement si du matériel est manquant et, au besoin, communiquer à l'adresse suivante : covid.equipements@education.gouv.qc.ca.

2. L'école communique l'information à son centre de services scolaire ou à sa commission scolaire, selon les procédures établies.

¹ Test d'amplification des acides nucléiques.

² Centre intégré de santé et de services sociaux.

³ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux.

3. L'école appelle le répondant du centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou du centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) de sa région afin de faire la demande de dépistage de la classe en donnant les informations suivantes :
 - a. Nom de l'école et du centre de services scolaire, de la commission scolaire ou de l'établissement privé;
 - b. Nom de la personne-ressource à l'école et numéro de téléphone;
 - c. Adresse de l'école;
 - d. Nombre d'élèves avec consentement dans la classe concernée;
 - e. Confirmation que les tests sont disponibles en quantité suffisante pour le nombre d'élèves à tester.
4. L'école fait remplir le Tableau à remplir par le responsable de la classe (voir en annexe) ou imprime la liste des élèves, biffe les élèves pour lesquels elle n'a pas le consentement et inscrit un numéro à côté de chaque élève afin de faciliter le dépistage simultané.
5. Le répondant du CISSS ou du CIUSSS enverra une ou des personnes à l'école afin de faire le dépistage rapide auprès de l'ensemble des élèves de la classe, le lendemain ou le prochain jour de classe suivant l'appel.
6. Le répondant du CISSS ou du CIUSSS rappellera la personne-ressource de l'école pour l'informer de l'identité et de l'heure d'arrivée de la ou des personnes venant effectuer le dépistage.
7. Dans l'intervalle, les élèves continuent leurs activités habituelles (cela inclut leur participation aux activités parascolaires et leur fréquentation du service de garde en milieu scolaire, le cas échéant).
8. L'école prépare l'endroit où s'effectuera le dépistage.
9. À l'arrivée de la ou des personnes venant effectuer le dépistage, les élèves avec consentement se font dépister à tour de rôle dans l'endroit prévu à cet effet (l'élève n'a pas besoin d'attendre 15 minutes dans le local où s'effectue le test, il peut retourner en classe).
10. Si possible, afin de sécuriser les enfants dans le processus de dépistage, il est recommandé qu'un membre du personnel connu des enfants soit présent dans le local de dépistage.
11. Les élèves pour lesquels il n'y a pas de consentement ne se font pas tester et continuent leurs activités habituelles. Les parents de ces élèves doivent être informés que les élèves de la classe ont été dépistés à l'aide du test Panbio^{MC} et il leur est demandé de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant.
12. Les parents des élèves testés recevront une correspondance personnalisée leur indiquant le résultat du test, comme le prévoient les consignes habituelles des résultats de tests rapides. La divulgation du résultat à l'élève et aux parents est sous la responsabilité de l'école.
13. L'école doit remplir le formulaire destiné au centre de dépistage lorsque l'élève obtient un résultat positif au test rapide Panbio^{MC}.

Annexe : Tableau à remplir par le responsable de la classe

Inscrire les noms des élèves à tester (avec consentement parental)

	Prénom	Nom	Résultat
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			